

POURQUOI CHOISIR DES ENTREPRISES CERTIFIÉES POUR VOS TRAVAUX DE PROTECTION INCENDIE ?

ALLIANZ RISK CONSULTING



Installation d'un système de protection incendie de type sprinkler dans un nouveau bâtiment.

Introduction

Allianz Risk Consulting (ARC) participe chaque année à une centaine de projets majeurs d'installation sprinkler pour ses clients français et les accompagne aussi bien en France qu'à l'étranger. Nos ingénieurs se mobilisent ainsi près de 2000 heures par an sur ces projets, et reçoivent plus de 5000 notifications de mise hors service d'installations. Ils accompagnent régulièrement leurs clients dans la consultation des entreprises dans le cadre de la mise en place ou de la maintenance de système de protection incendie de type sprinkler.

Comment est organisé le marché de la protection incendie par sprinkler en Europe ?

En France :

- Il existe en France une certification de service volontaire pour les installateurs de protection incendie. Cette certification a longtemps été associée uniquement au référentiel d'installation français (APSAD R1).
- L'utilisation de la marque APSAD pour la certification de service des entreprises et le nom du référentiel d'installation ont souvent prêté à confusion lorsque le projet était réalisé suivant la norme européenne ou les codes/standards NFPA.

Et dans le reste de l'Europe ? Quelques exemples permettent d'illustrer l'absence d'une règle commune :

- En Allemagne, tous les projets de protection incendie (conception, revue des plans, réception des installations) sont suivis par des experts reconnus et réalisés par des entreprises certifiées (VdS 2132 : Guidelines for the Approval of Installer Companies of Fire Extinguishing Systems).
- En Espagne, le marché repose sur des sociétés variées (certifiées ou non) pour lesquelles le travail n'est pas toujours réceptionné par un tiers.
- En Pologne, un installateur sprinkler n'est responsable que de l'installation (et rarement du design). Il n'existe pas d'obligation concernant le choix des sociétés et il n'y a aucune certification volontaire locale. Certaines entreprises choisissent donc d'être certifiées par VdS (Allemagne). Les bureaux d'études sont souvent compétents sans toutefois qu'il n'existe de certification.
- Aux Pays-Bas, les entreprises doivent être certifiées et font appel à un bureau d'étude pour réceptionner les chantiers réalisés. Les représentants des compagnies d'assurance doivent également signer le document de réception de l'installation.

On trouve finalement des situations similaires à celle de la France ou non. En revanche dès qu'un cadre volontaire de certification existe, ce dernier s'applique à tous les projets quel que soit le code/standard, référentiel ou normes appliqués.

ARC a participé activement à modifier le règlement de certification pour que ce dernier intègre pleinement la norme européenne et les codes/standards NFPA.

Ne pas confondre le référentiel APSAD R1 et la certification de service APSAD

L'utilisation de la marque APSAD pour encadrer à la fois les référentiels techniques et la certification de service a pu prêter à confusion.

Le choix du référentiel technique dépend du type de risque, de la localisation de l'usine (France ou étranger) et de la politique de prévention et de protection du client. A ce titre, ARC reconnaît les référentiels APSAD R1 dans sa majorité ainsi que les codes/standards NFPA, les référentiels VdS, BS ou lorsque qu'aucune solution technique n'est disponible au sein des standards NFPA, les fiches techniques FM.

Le choix d'aller vers un installateur certifié encadre la réalisation de l'installation suivant le référentiel technique choisi.

Selon ARC, les codes/standards NFPA offrent une souplesse pour les groupes internationaux qui n'est plus à démontrer, et c'est la raison pour laquelle ces standards sont ceux que nous utilisons.

Qu'y a-t-il de nouveau en France ?

Le comité particulier de certification, constitué de représentants des sociétés qui installent les systèmes de protection incendie, de compagnie d'assurances et du CNPP, a proposé de refondre la certification de service pour renforcer et valoriser la certification en France et ce, quelque soit le type de référentiel, norme ou standard retenu, afin :

- D'imposer une transparence totale sur les critères de conception,
- D'améliorer la traçabilité documentaire des installations,
- Et de s'assurer que les installateurs certifiés maîtrisent l'ensemble des référentiels techniques

Pourquoi choisir des sociétés certifiées ?

Le système de certification volontaire est gage de qualité. Notre expérience, à travers des projets suivis dans plus de 35 pays, confirme qu'un marché organisé avec des installateurs certifiés et leur vérification par une tierce partie (exemple de la France, Belgique, Allemagne ou pays scandinaves) permet de garantir à long-terme la conception, la réalisation et le fonctionnement des installations.

Jusqu'à ce jour, dès que des installations étaient conçues selon d'autres standards que le référentiel APSAD R1, rien n'empêchait une maîtrise d'œuvre, une maîtrise d'ouvrage ou un bureau d'études spécialisé de sélectionner une entreprise non certifiée qui pouvait être compétente ou non. Désormais la certification couvre tous les référentiels et permet de s'assurer que:

- Les choix techniques seront validés par une tierce partie,
- Toutes les installations seront réceptionnées,
- Les dossiers techniques seront archivés.

Cela fournit un gage de sécurité aux constructeurs, aux exploitants, à l'administration et au marché de l'assurance. Cela n'empêche d'ailleurs pas les bureaux d'études spécialisés d'accompagner leurs clients notamment dans le cadre des révisions et des mises à niveau de systèmes sprinklers.

Le règlement de certification a été mis à jour pour prendre en compte les contraintes économiques et techniques actuelles. Ainsi, le règlement de certification couvre désormais tous les grands référentiels utilisés par les acteurs français qui adhèrent à la Fédération Française de l'Assurance : référentiel APSAD R1, standard NFPA, norme EN 12845.

Cette flexibilité et attractivité ont aussi pour but de répondre aux besoins des entreprises qui jusque-là refusaient d'être certifiées car se limitant à des installations conçues selon des codes/standards NFPA.

Quelles sont les contraintes à passer par un installateur certifié ?

Les niveaux de prix peuvent être plus élevés. Le surcoût est lié aux investissements pour maintenir un niveau de compétence dans l'entreprise, assurer la traçabilité des installations et disposer des compétences en interne, expliquent un coût plus élevé qui garantit la pérennité des installations dans le temps.

Certains installateurs certifiés ont aussi des politiques sécurité et un code éthique sur l'emploi d'une main d'œuvre formée, compétente et respectant les lois sociales en vigueur, ce qui justifie également des prix plus élevés.

Quels sont les avantages à passer par un installateur certifié ?

Il existe la possibilité de faire un recours technique ou financier auprès de l'organisme tiers indépendant des installateurs et assureurs.

Cet organisme, responsable de la certification est le CNPP.



Le CNPP est l'organisme responsable de la certification © CNPP

Chaque année les installateurs sont audités tant sur les aspects qualité que technique par le CNPP et les résultats

des audits sont discutés au sein d'un comité de certification auquel participent des représentants de compagnie d'assurance et des bureaux de contrôle.

La certification impose finalement la démonstration des compétences de l'entreprise dans le domaine.

Quel est le rôle d'un assureur lorsqu'un projet de protection incendie par sprinkler est envisagé ?

D'une part, la mission première d'un assureur est d'évaluer les risques de ses clients et les porter. D'autre part, il conseille ses assurés en proposant des mesures de prévention et des moyens permettant la maîtrise des risques afin de réduire l'exposition financière en cas de sinistre. Le sprinkler est l'un des outils les plus performants pour prévenir et maîtriser ces risques.

Les compagnies d'assurance, dans le cadre de la tarification des primes, tiennent compte d'une installation sprinkler correctement dimensionnée, installée et entretenue suivant un référentiel retenu.

Ainsi, les compagnies d'assurance se doivent de garantir la légitimité technique pour évaluer la conception et l'installation d'un système de protection incendie. A long-terme, elles ont aussi intérêt à ce que les acteurs de la protection incendie réalisent un travail de qualité et soient mis en avant.

Les systèmes mal dimensionnés ou mal installés sont un risque pour l'assureur et pour la société en général. Un bâtiment industriel ou commercial accueille des salariés ou des visiteurs. Bien qu'une installation de protection incendie a pour fonction première de protéger les biens, elle facilite aussi l'évacuation des personnes.



Les assureurs recommandent l'installation de système de protection incendie pour réduire l'impact d'un départ de feu

Pour toutes ces raisons, ARC recommande à ses clients de choisir des entreprises titulaires d'une certification de service pour la réalisation des travaux relatifs à la protection incendie et se mobilise pour développer le principe de la certification.

A propos d'ARC

- Près de 300 ingénieurs composent le réseau ARC dans plus de 20 pays.
- Certains des ingénieurs ARC sont membres des comités techniques NFPA ou UL.
- Certains des ingénieurs ARC ont une forte expérience dans le domaine de la protection incendie et sont agréés INSII (France) ou certifiés CFPS (Monde)
- ARC en France participe
 - Au comité de certification d'installation de systèmes EAE (Eau - Sprinkler)
 - Au comité de certification de service d'installation EAG (Gaz)
 - Aux groupes de travaux sprinkler lié au référentiel APSAD R1 et d'une façon générale aux travaux de refonte des référentiels APSAD.

Des questions ou des commentaires ?

CONTACT :

Nicolas LOCHET

Regional Technical Manager

Allianz Risk Consulting

+33.607.798.412

nicolas.lochet@allianz.com

www.agcs.allianz.com

Design: AGCS Graphic Design Centre